



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2024
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

26^e séance

Présidence : M. Chopard François (PLR).

Membres présents (34 membres, avec le président) : Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Bologna Vivian (POP), Buirette William (PLR), Debets Anne-Lise (POP), De la Reussille Théo (POP), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Eymann Joëlle (PS), Galvani Joël (Les Verts), Galvani Ornella (Les Verts), Hügli André (POP), Hügli Stéphanie (POP), Jequier Jean-Philippe (PLR), Jequier Michel (PLR), Krattinger Rotzer Nicole (POP), Krebs Alain (PLR), Pulfer Gérard (PLR), Reichen Stéphane (PS), Renk Hans-Peter (POP), Rosselet Michel (PLR), Rotzer Jean-Marie (POP), Santschi Gérard (PS), Schaffner François (PLR), Sieber Martine (PS), Spahr Peter (PLR), Surdez Pierre (PLR), Tissot Cyril (Les Verts), Vermot Romain (Les Verts), Von Allmen Evelyne (PLR), Von Allmen Valentin (PLR), Zaslowski Suzanne (POP), Zurbuchen Michel (PLR).

Membres excusés (7 membres) : Mmes et MM. Blanchard Lobsang (POP), Erard Caroline (Les Verts), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Hösli Priscille (Les Verts), Schaffner Corinne (PLR), Wurz Pascal (PS), Zbinden Philippe (PLR).

Conseil communal

Mme Favre Sarah (PLR), présidente, M. Berly Michaël (POP), vice-président, MM. Dupraz Cédric (POP), Rouault Philippe (Les Verts) et Von Allmen Anthony (PLR), membres.

M. François Chopard, président : Au niveau des communications, je vous rappelle la tenue de deux séances d'information et de présentation :

- La séance d'information en présence de représentants de Viteos, concernant la tarification de l'électricité et les tarifs de reprise du photovoltaïque, qui aura lieu ici même mercredi 31 janvier à 19h30.
- La séance de présentation du PAL, qui aura lieu ici même mercredi 21 février à 18h30, avant la séance du Conseil général de 19h45.

Des enveloppes nominatives du Musée d'horlogerie du Locle sont à disposition de chaque membre du Conseil général. Elles sont regroupées par parti, dans des cartons qui se trouvent sur le banc, près de l'horloge. Nous demandons à chacun de bien vouloir venir chercher son enveloppe à la fin de la séance. Nous procédons ainsi pour des économies de frais de port.

DU 25 JANVIER 2024

Le président informe également de la démission du Conseil général de M. Raphaël Resmini, POP, avec effet au 30 décembre 2023, et souhaite la bienvenue à sa remplaçante, Mme Nicole Krattinger Rotzer, qui rejoint les bancs du Législatif et siège pour la première fois ce soir. Le président lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction et l'invite à obtenir le pin's officiel de la Commune auprès du chancelier au terme de la séance.

Ordre du jour

a) Point non traité lors de la séance du 14 décembre 2023 :

9. **MOTION**

23-909 De Mme Céline Dupraz et MM. Vivian Bologna, Jean-Marie Rotzer (POP) : « **Et si on valorisait davantage notre ville jumelée Gérardmer ?** »

Il n'est pas nécessaire de rappeler que la Commune du Locle est jumelée depuis 1963 avec la Ville de Gérardmer, jolie petite bourgade située au cœur des Vosges, comptant quelque 9'000 habitants.

Celles et ceux qui ont déjà visité cette charmante commune, particulièrement appréciée des touristes, ont forcément porté une attention marquée à l'endroit que les autorités ont nommé en l'honneur de notre Mère Commune « Le Quai du Locle ». Il s'agit d'une place accueillante et rassembleuse, au bord du lac, où se déroulent un nombre important de manifestations locales. Autant dire qu'en contemplant la beauté de l'endroit, on ne saurait douter de la fierté des Géromois quant à ce jumelage.

En revanche, il n'est pas certain que les Géromois de passage dans nos contrées éprouvent le même sentiment en découvrant la rue qui leur est dédiée au Locle : Une route large, fréquentée, entre zone industrielle et habitat à haute densité, des panneaux indicatifs « Rue de Gérardmer » sans plus d'explications, un grand parking, une école et quelques chevaux qui apportent tout de même un peu de gaieté dans l'ambiance quelque peu maussade des lieux.

Il est évident qu'un jumelage ne se résume pas au nom d'une rue. Il vise, avant tout, à favoriser des échanges entre deux collectivités publiques plus ou moins éloignées. Il est également véridique que l'industrie horlogère représente un patrimoine indéniable dans nos régions. Dès lors, au moment de la fusion, peut-être que de se voir attribuer une rue bordée d'établissements industriels constituait une symbolique honorable pour la Ville de Gérardmer, qui sait ?

Or, depuis quelques années, notre centre-ville est en pleine métamorphose. L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco et le projet H20 – laissant entrevoir le désengorgement des rues principales – nous permettent de nous projeter dans un milieu où il fait bon vivre et déambuler. Il en va de même pour la fusion avec Les Brenets, qui a permis un élargissement de la commune vers ce qui constitue un bourg pittoresque au cœur d'une nature somptueuse. En d'autres termes, notre commune dispose d'un grand nombre de lieux séduisants, à l'image de la nouvelle place piétonne de l'Hôtel de Ville, des jardins de celui-ci ou encore du centre du village des Brenets.

Il semble ainsi qu'un hommage à Gérardmer aurait sa place dans cette évolution, à l'instar du « Sidmouth Square », qui a vu le jour lors de la création de la place du 1^{er} Août.

Sans pour autant renommer la rue de Gérardmer – ce qui engendrerait des conséquences non négligeables pour ses habitants – ne serait-il pas possible de voir naître au cœur de notre localité « les jardins de Gérardmer », « la balade Géromoise » ou encore « L'esplanade de la Perle des Vosges » ? Il s'agit, bien évidemment, d'exemples dont la liste pourra sans autre être complétée au gré de l'imagination des membres de l'Exécutif, voire de la Commission Désignation des rues, si celle-ci devait être consultée.

Dès lors, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de nommer un lieu attractif en lien avec ledit jumelage, en y intégrant une plaque explicative.

Le quai du Locle à Gérardmer (photos : Céline Dupraz)



b) Nouveaux points :

1. NOMINATION

1.1 d'un membre suppléant de la Commission occasionnelle Monnaie locale, en remplacement de M. Raphaël Resmini, démissionnaire (POP).

4. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

24-4601 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'320'000.- pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2024 dans la commune du Locle.

5. RAPPORT DE COMMISSION

24-501 de la Commission législative concernant l'adoption d'un arrêté relatif à la réglementation de la Commune du Locle en langage épïcène.

6. INTERPELLATIONS

24-601 De M. Jean-Marie Rotzer et Mme Stéphanie Hügli, M. Lobsang Blanchard (POP) :
« **La Bibliothèque des Jeunes ne mérite-t-elle pas un coup de jeune ?** »

Depuis le début de la législature, des questions liées aux bibliothèques de notre commune ont déjà été abordées. Il a été relevé à plusieurs reprises que les offres et infrastructures existantes étaient de grande qualité.

Sans remettre en cause cet état de fait en ce qui concerne le grand choix proposé par nos deux bibliothèques, de même que la disponibilité et le professionnalisme du personnel, les locaux actuels de la Bibliothèque des Jeunes suscitent quelques remarques de notre groupe, notamment en termes d'accessibilité.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas cet endroit, il se situe au premier étage de la rue Marie-Anne-Calame 15, bâtiment emblématique de notre commune, mais néanmoins ancien et dépourvu d'ascenseur.

L'accès à la Bibliothèque des Jeunes nécessite donc de gravir pas moins de 22 marches. Un encouragement au sport pour nos enfants, soit, mais un obstacle de taille pour les personnes en situation de handicap, ainsi que pour les jeunes parents, ces derniers se voyant alors contraints d'abandonner leurs poussettes dans l'entrée. Ils se trouvent alors dans une position peu confortable, la visite d'une bibliothèque mettant généralement à contribution les deux bras – alors qu'ils sont déjà occupés à porter un enfant.

La sécurité du lieu ne paraît pas beaucoup plus réjouissante. En effet, aucune sortie de secours ne permettrait, en cas d'incendie, d'assurer une évacuation sans danger des visiteurs.

Notons encore que les responsables de cette bibliothèque se donnent beaucoup de mal pour élaborer et proposer des ateliers et autres animations (par exemple : Nés pour lire) aux petites et petits Loclois-e-s. Aucun local ne peut être destiné à ce type d'activité, si bien qu'au vu de l'espace actuel, de tels événements demandent une logistique particulièrement importante.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous informer des éventuelles solutions ayant fait l'objet d'un examen ? Nous sommes en effet convaincus qu'il partage nos préoccupations en matière de valorisation de la commune et du bien-être de ses habitant-e-s.

24-602 De M. Alain Krebs et Mme Corinne Schaffner, MM. Michel Rosselet, Gérard Pulfer, François Schaffner, William Buirette, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier, Gaëtan Dubois, Peter Spahr, Pierre Surdez (PLR) :
« **Où en est-on avec la nouvelle STEP ?** »

Le 28 avril 2018, le Conseil général adoptait une demande de crédit de Fr. 31'250'000.- pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, et acceptait la création d'une Commission occasionnelle STEP. En page 35 du rapport relatif à cette demande de crédit, on pouvait lire, je cite : « La mise en service de la nouvelle STEP et son optimisation sont prévues en 2023. »

Au printemps 2022, à la suite de gros problèmes avec le coordinateur du projet mandaté par le Conseil communal, le projet a été stoppé. La concrétisation de la pré-étude, sur laquelle la demande de crédit avait été faite, faisait apparaître une explosion des coûts de l'ordre d'un facteur 2, notamment en raison de problèmes liés à la pollution des sols sur lesquels cette nouvelle STEP devrait se construire.

Depuis, un nouveau projet tentant de limiter ces énormes surcoûts a été ré-étudié et a été soumis à la Commission STEP lors de sa dernière séance du 17 août 2023. Ce nouveau projet a intégré dans sa réflexion la fusion des deux communes du Locle et des Brenets intervenue entretemps.

Le projet présenté lors de cette séance paraissait correspondre aux attentes et satisfaisait la commission, qui entrevoyait enfin le démarrage de phases concrètes de réalisation.

Mais cette satisfaction est cependant rapidement retombée, car le problème de la pollution des sols et, surtout, de la définition des responsabilités en cas de contamination de la nappe phréatique située en dessous n'était toujours pas clarifié.

Sur proposition des commissaires PLR, il a été demandé au Conseil communal de clarifier ce point, notamment avec les services de l'Etat. Poursuivre les phases

d'étude devant permettre de définir un nouveau coût pour cette future STEP n'avait pas de sens en fonction des réponses qui pouvaient être données à ce problème.

La commission devait être tenue au courant des réponses obtenues, et ceci dès que possible. A ce jour, soit cinq mois plus tard, nous n'avons toujours pas de nouvelle séance agendée.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous donner des réponses aux questions suivantes :

1. Est-ce que le dossier a pu être correctement repris par le nouveau conseiller communal responsable du projet ?
2. Est-ce que le projet a avancé au niveau de la problématique des sols pollués ?
3. Si oui, quand la Commission STEP sera-t-elle réunie pour être mise au courant ?
4. Quelle part du crédit de Fr. 31'250'000.- a-t-elle été dépensée jusqu'à présent uniquement pour des études dont certaines ont été purement et simplement abandonnées ?
5. Vu que le projet définitif n'est toujours pas connu, à quoi va servir le montant de Fr. 1'000'000.- mis au budget pour 2024 ?
6. Quand peut-on espérer, raisonnablement, la mise en service de cette nouvelle STEP, et les installations actuelles, vétustes, ont-elles une chance de tenir le coup jusque-là ?
7. Depuis 2019, date à laquelle on retrouve des montants pour cette STEP dans le tableau de l'évolution de la fortune et de la dette (page 126 rapport FINANCES 23-305), on trouve un montant total prévu jusqu'en 2027 de Fr. 18'970'935.-.

Déduction faite des subventionnements accordés pour ces travaux, le crédit d'engagement réel, voté en 2018, se monte à Fr. 23'341'000.- (page 31 rapport STEP 18-4604).

Théoriquement, il resterait donc un montant de Fr. 23'341'000.- moins Fr. 18'970'935.-, soit Fr. 4'370'065.-, à planifier en 2028. Ceci viendra alourdir d'autant le montant de la dette, et la prévision actuelle de celle-ci passera de Fr. 190'581'688.- à près de Fr. 195'000'000.- en 2028.

Comme dit précédemment, le dépassement du crédit initialement voté se montera probablement en dizaines de millions, portant la dette de la commune à des montants bien supérieurs à Fr. 200'000'000.-.

Le Conseil communal peut-il nous dire comment il compte financer ceci et s'il faut dès lors s'attendre à une augmentation massive de l'impôt ou de la taxe d'épuration ?

DU 25 JANVIER 2024

**23-909 – Motion de Mme Céline Dupraz et MM. Vivian Bologna, Jean-Marie Rotzer (POP) :
« Et si on valorisait davantage notre ville jumelée Gérardmer ? »**

Mme Céline Dupraz, POP : Consciente que nous avons d'autres travaux qui nous attendent ce soir, je ne vais pas monopoliser trop longtemps la parole en paraphrasant inutilement le texte de ma motion.

Je me limiterai donc à rappeler qu'un jumelage est une chance, d'un point de vue humain et politique, et qu'il nous permet de nous identifier à une commune avec laquelle nous n'avons, à première vue, pas de réels points communs.

Une telle opportunité mérite d'être valorisée, d'autant plus qu'elle a été décidée il y a 60 ans, et que de nombreux échanges culturels, sociaux et politiques ont lieu depuis lors entre les autorités, mais également entre les citoyens de nos deux villes.

Force est ainsi de constater que si le Quai du Locle, à Gérardmer, remplit sans conteste une volonté de gratifier notre commune, il n'en va pas de même pour la rue de Gérardmer au Locle. Il n'est pas question pour autant de la renommer, dans la mesure où cela impliquerait des démarches administratives importantes pour ses nombreux habitants, lesquels verraient leur adresse modifiée.

Notre motion invite l'Exécutif à étudier la possibilité de donner un nom en lien avec la ville de Gérardmer à un lieu attractif de notre commune, en y insérant une plaque explicative, comme cela a été fait pour le « Sidmouth Square », afin que les générations actuelles et futures continuent de s'identifier à la « perle des Vosges ».

Mme Joëlle Eymann, PS : Je vais vous lire l'intervention de ma camarade Anne-Catherine Frutschi Lancaster, qui est excusée ce soir.

Le groupe socialiste a lu avec beaucoup d'intérêt cette motion du groupe POP. Nous sommes tout à fait d'accord que le jumelage avec la Commune de Gérardmer mérite d'être mieux valorisé, comme proposé par la motion, par exemple avec la création d'un espace de détente au nom de la commune jumelée.

Gérardmer est la plus proche de nos communes jumelées, située à moins de trois heures de route du Locle. Toutefois, nous n'avons pas trouvé signe de beaucoup d'activités communes entre les deux villes. Si le jumelage avec Sidmouth semble très dynamique – avec, notamment, des visites d'habitants sur un rythme biennal – nous n'avons trouvé aucune information sur des visites de Loclois à la Fête des Jonquilles, par exemple – dont la prochaine édition est en avril 2025 – ou de Géromois aux Promos.

Qui est responsable de faire vivre les jumelages ? Y a-t-il vraiment une différence de dynamisme dans les rapports entre Le Locle et Sidmouth ou Le Locle et Gérardmer ? Le désintérêt vient-il des Vosgiens ou des Loclois ?

Finalement, n'oublions pas la troisième jumelle – ou « triplée »... – du Locle que nous avons ajoutée à la suite de la fusion avec Les Brenets : la commune de Laroque dans les Cévennes, en France. Essayons de maintenir également le contact avec cette magnifique région. Les amitiés internationales ne peuvent que nous enrichir et, au moins, nous donner à tous de très bonnes idées de destinations pour nos prochains voyages.

M. Joël Galvani, Les Verts : La motion déposée par le POP proposant d'accorder une meilleure visibilité au jumelage avec la Ville de Gérardmer ne provoque aucune réserve dans les rangs des Verts. Il est juste d'accorder une égale reconnaissance à ce jumelage dans les

DU 25 JANVIER 2024

deux villes. Nous acceptons l'idée de renvoyer la demande vers la Commission Désignation des rues, si le Conseil communal accepte d'entrer en matière.

Il y aurait un petit clin d'œil possible en trouvant un lieu à proximité du cinéma du Casino, en référence au Festival du film fantastique de Gérardmer. On peut aussi imaginer, pourquoi pas, une fresque marquant ce lien entre les deux villes. Les Verts acceptent donc cette motion.

M. Gérard Pulfer, PLR : À la suite de la motion 23-909 concernant la valorisation du jumelage avec Gérardmer, il est primordial que le Conseil communal étudie et propose un nouvel emplacement, lequel devrait tenir compte des nombreux projets en cours. Entre autres : le patrimoine de l'UNESCO, la future H20 – pierre angulaire du réseau routier qui permettra de réduire le trafic – la mise en valeur des jardins de la place de l'Hôtel de Ville, et la Place du Marché, également, avec la future construction en cours d'achèvement.

La création d'un parcours didactique pourrait également être envisagée, récapitulant les différentes étapes du jumelage, auquel les habitants et les autorités de Gérardmer sont très attachés. La rue Gérardmer existant déjà, il faudra faire attention à ne pas créer de doublon qui pourrait générer de la confusion pour nos citoyens. Des liens d'amitié entre les deux villes se sont créés, entre les habitants de Gérardmer et du Locle, ainsi qu'au niveau des sociétés.

La Commune du Locle doit rester fière de son jumelage en portant une grande attention à cette motion, que le groupe PLR acceptera.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère des Affaires Sociales et de la Culture (DASC) : Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette motion et de son acceptation par l'ensemble des groupes.

Vous le savez, en ville du Locle, la rue Gérardmer a été créée dans les années 1960, à la suite du jumelage. Elle s'inscrivait dans un développement à l'est de la ville, au fond de la vallée, avec la création d'une zone mixte, où cohabitaient industries et habitations.

Le jumelage avec Gérardmer est relativement riche et actif, même si ses formes ont, bien évidemment, évolué avec le temps.

À la suite de l'intervention de la représentante socialiste, je profite ici de faire un bref tour d'horizon des différents jumelages.

Effectivement, ceux-ci reposent, avant tout, sur les associations de jumelage, à savoir celle des Brenets et celle du Locle. Au niveau de Sidmouth, là aussi, les échanges sont relativement fructueux, puisqu'une vingtaine de représentants loclois se sont rendus à Sidmouth cet été. Les représentants de Sidmouth viendront, eux, en ville du Locle en 2025, en raison de la distance relativement conséquente. Des activités ont lieu tous les deux à trois ans avec ces deux collectivités.

Au niveau de Laroque, l'association de jumelage connaît un certain nombre de difficultés. Les solutions seront vraisemblablement amenées au Conseil général par le biais d'un rapport.

Concernant le jumelage avec Gérardmer, les échanges sont relativement conséquents. Les Loclois et les autorités vont régulièrement à la Fête des Jonquilles. Durant l'année 2023, les autorités de la *perle des Vosges* sont venues défiler avec vous au cortège des enfants lors de la Fête des Promotions. Les autorités locloises, quant à elles, se sont rendues à la commémoration de la Révolution française du 14 juillet. En septembre, une délégation de Géromois et de journalistes sont venus dans la Mère Commune, avec, au programme, visites de sociétés horlogères et d'institutions culturelles. En décembre, c'est la Ville du Locle qui s'est rendue à Gérardmer pour présenter des produits du terroir loclois lors d'un grand marché qui s'est tenu dans cette belle ville.

DU 25 JANVIER 2024

Vous le savez, Gérardmer est au bénéfice d'un lac magnifique, et les autorités de la Ville ont baptisé son quai de navigation « Quai du Locle ». Il s'y déroule d'innombrables manifestations, dont des concerts, la Fête de la Saint-Jean, par exemple, et bien d'autres événements.

Pour en revenir à la rue Gérardmer, le but n'est effectivement pas de créer un doublon. Celle-ci est destinée à être densifiée dans le cadre du plan d'aménagement local, le PAL. A l'époque, il y avait une certaine cohérence à appeler cette rue « rue Gérardmer », puisque la ville de Gérardmer était, elle aussi, très, très fortement industrialisée. Reste que Gérardmer, tout comme Le Locle, a désormais pris le tournant touristique. La *perle des Vosges* est une magnifique destination.

Pour aller à l'essentiel, je peux vous dire que des réflexions sont en cours pour nommer une place au nom de notre ville jumelée, afin de lui faire encore un peu plus honneur : que ce soient des réflexions du Conseil communal, qui ont été relevées aussi par le Législatif, que ce soit la nouvelle place piétonne à l'est de l'Hôtel de Ville ou celle des jardins en ouest, en cours de réalisation, ou encore – comme proposé par notre Service forestier – des chemins forestiers au niveau du Communal, lesquels sont des lieux de déambulation appréciés de la population locloise, et ils ne portent aujourd'hui pas de nom. Ou, pourquoi pas, une œuvre artistique murale.

Il appartiendra à la Commission Désignation des rues et des places – commission législative, qui relève de votre compétence – de proposer, du moins valider, la solution qui sera arrêtée. Nous convoquerons rapidement cette commission en cas d'acceptation de cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 23-909**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

DU 25 JANVIER 2024

1.1 – Nomination d'un membre suppléant de la Commission occasionnelle Monnaie locale, en remplacement de M. Raphaël Resmini, démissionnaire (POP)

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Nous proposons Mme Nicole Krattinger Rotzer.

Cette candidature n'étant pas combattue, Mme Nicole Krattinger Rotzer est élue membre suppléant à la Commission occasionnelle Monnaie locale.

24-4601 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'320'000.- pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2024 dans la commune du Locle

M. Gérard Santschi, PS : D'emblée, le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour la séance de la Commission des énergies et eau, qui a siégé il y a quelque temps, et lors de laquelle de nombreuses questions ont pu être posées. Celles-ci ont reçu des réponses en séance même ou par l'envoi d'un courriel apportant de précieux renseignements.

Nous avons également pris note que l'Exécutif soumettra cet automne à notre Autorité le prochain crédit routier et pour les canalisations dans un unique rapport, ce qui répondra à une demande récurrente du groupe socialiste.

Il reste tout de même quelques remarques et questions, lesquelles ne sont pas des surprises, mais plutôt des redites pour le Conseil communal :

- En page 7 du rapport, il est mentionné que l'entreprise mandatée n'effectuera pas de sondages avant travaux. Après le couac de la rue Girardet, cela nous a grandement étonnés. La réponse apportée par le chef de dicastère à la Commission des énergies et eau nous rassure tout de même. Dans le secteur du Col-des-Roches, des sondages seront – ou pourront être – effectués. Ceci nous semble important, au vu du terrain spécifique à la région, avec un risque de sol instable et/ou pollué.
- En page 8 : d'un point de vue financier, connaît-on aujourd'hui la répartition des frais entre la Commune et l'OFROU pour les travaux au Col-des-Roches en fonction des travaux de la A20 ?

Avant de terminer, nous soulignons encore une fois l'importance de ce type de travaux pour le maintien de nos infrastructures à un bon niveau. L'option de garder deux gros chantiers annuels est donc, à nos yeux, indispensable, sous peine de prendre du retard et de devoir dépenser davantage plus tard. Le groupe socialiste acceptera le rapport et l'arrêté.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous remercions le Conseil communal de son rapport détaillé. Comme chaque année, il est important d'investir dans le renouvellement de notre réseau de distribution d'eau potable.

Les deux premiers chantiers énoncés sont une suite de ceux déjà entrepris les années précédentes. Le débat a déjà eu lieu et nous n'y reviendrons pas.

Le troisième projet est nécessaire pour permettre la réalisation de la N20 : il n'a pas soulevé de remarque particulière au sein de notre groupe, hormis une question déjà posée par le groupe socialiste. Les Verts accepteront le rapport et son arrêté.

M. Michel Jequier, PLR : Le groupe PLR est favorable à l'adoption de ce rapport. Nous avons une interrogation concernant la partie du Communal, où les travaux de réfection des conduites et de la rue s'effectuent jusqu'au bas du parking. Sur le plan, nous voyons que la conduite est indiquée jusqu'en haut du parking. Aussi, nous nous demandons si le séparatif des eaux a déjà été réalisé ou s'il passe à un autre endroit.

Mme Suzanne Zaslowski, POP : Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de ce rapport. Ce programme bien élaboré a suscité l'intérêt au sein de notre parti. Nous nous réjouissons des travaux entrepris par la Ville pour améliorer les canalisations vieillissantes. Le réseau d'eau de notre commune doit être impeccable.

DU 25 JANVIER 2024

L'exécution des travaux au fil des années est primordiale pour alléger la charge communale. Qu'à cela ne tienne, nous voulons tout de même attirer l'attention sur l'importance des travaux. Je rappelle une situation vécue en janvier 2023, laquelle a été relevée par M. Santschi – nous étions en séance ensemble et je suis un peu du même avis : nous avons reçu une demande de crédit complémentaire pour des travaux exécutés par Viteos, ce qui avait mis le Conseil général dans l'embarras, et dont la majorité avait refusé le rapport.

Il est important, cette fois, que les choses se fassent correctement. Toutefois, un élément du rapport m'interroge : Viteos se base-t-elle toujours sur des chantiers similaires sans faire de fouilles ? Il est évident que c'est ici une idée générale, mais le Conseil communal pourrait-il nous rassurer sur la responsabilité et l'engagement de Viteos ? D'abord, concernant la méprise de l'année dernière, et ensuite pour cette nouvelle demande ? Nous ne voulons pas mettre à mal les finances communales.

Pourquoi est-ce que j'insiste sur la responsabilité ? Car je retrouve, dans ce rapport, un texte copié-collé du rapport de l'année passée :

« Les montants sont basés sur une estimation des coûts selon l'expérience de Viteos sur d'autres chantiers similaires, dont la précision est de +/- 25 % à ce stade des études. Il n'y a pas eu de sondages sur place, ou des investigations supplémentaires qui pourraient révéler des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les enrobés, des sous-sols pollués, des fouilles en rocher au lieu de terrain meuble, ou encore des conduites existantes mal posées et ne respectant pas les normes en vigueur. »

Je cite ce texte qui a retenu mon attention, car je me suis rendue compte que Viteos n'avait pas encore réalisé de fouilles. Il est important qu'elle le fasse. Mes collègues des autres partis l'ont déjà dit. Je ne suis pas géologue, ni ingénieure des travaux publics, mais je peux comprendre, à travers ce texte, qu'il pourrait y avoir des surprises. Pourquoi donc ne pas anticiper ?

Le développement de notre commune nous tient à cœur. Nous avons besoin de réaliser tous les travaux de rénovation des infrastructures. Aussi, le POP acceptera ce rapport et son arrêté.

M. Anthony Von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : Le Conseil communal remercie d'ores et déjà les groupes de l'accueil très favorable réservé à ce rapport. Ceci permettra de poursuivre les investissements dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration des réseaux d'eau de notre commune.

Les rapporteurs l'ont dit : l'enveloppe 2024 que nous sollicitons est importante. Vous l'avez vu dans le rapport, les *minima* actuels à investir se situent aux alentours de Fr. 350'000.- par an. En 2024, nous sollicitons un montant de plus de Fr. 1'300'000.-.

Plusieurs tronçons nécessitent des travaux relativement urgents, comme vous avez déjà pu le valider en 2023, lors de deux séances, par le biais de demandes de crédit liées aux travaux de génie civil et de remplacement des conduites des eaux claires et des eaux usées.

Deux gros chantiers auront lieu en 2024 à la rue de la Gare et au Communal. Un autre se tiendra au niveau du Col-des-Roches, que nous profiterons de réaliser afin de remettre à jour et d'améliorer le réseau d'eau dans ce secteur avant que l'OFROU intensifie et finalise les travaux d'amélioration des voies routières dans cette zone. Le but est donc vraiment que nous ne devions plus toucher à notre réseau d'eau pendant plusieurs dizaines d'années, une fois que la route de contournement sera ouverte et que les aménagements qui y sont liés auront été réalisés dans cette zone.

DU 25 JANVIER 2024

Les travaux 2024 se feront, comme à l'accoutumée, en bonne collaboration entre Viteos et les services communaux.

Comme cela a été dit en commission et relevé par plusieurs groupes, afin de vous permettre une vision d'ensemble facilitée sur ces travaux – que ce soient eaux usées, eaux claires, conduites d'eau ou génie civil – le Conseil communal s'engage, à l'avenir, à vous présenter ces différentes demandes de crédit dans un seul et même rapport.

Des questions de la part des rapporteurs portaient sur le règlement de la situation à la suite du dépassement de crédit pour lequel un crédit complémentaire vous avait été soumis il y a exactement une année, en 2023, pour le tronçon Girardet / rue du Marais / bas de la Combe-Girard. Ce soir, nous pouvons vous informer que nous avons trouvé un accord avec la société Viteos, courant 2023, pour régler ce dépassement.

L'accord qui a été trouvé est le suivant : la société Viteos a pris à sa charge environ la moitié du dépassement de crédit et l'autre moitié a été réglée par la Ville du Locle. Cela a pu se faire dans les compétences financières du Conseil communal, puisque le montant était inférieur à Fr. 80'000.-. Nous sommes donc satisfaits du règlement de ce dossier, permettant de partager le dépassement de crédit entre les deux entités.

Je réponds maintenant de façon plus détaillée aux questions qui ont été posées ce soir. Par rapport aux sondages qui pourraient être effectués avant les travaux : Viteos prépare les dossiers de chantier, et c'est ensuite un bureau d'ingénieurs externe qui valide le concept, ainsi que le diamètre et le type de tuyaux qui seront posés. Cette étude est confiée à l'externe, de même que les sondages qui pourraient être effectués.

Concernant le chantier au niveau du Col-des-Roches, autour de l'usine Comadur, nous avons demandé que des sondages soient effectués. Toutefois, il faut relever que la majorité des conduites se situent dans la route à une profondeur d'environ 1,50 m. Comme nous ne creusons pas très profond, le risque de trouver du sol pollué est mineur. Néanmoins, nous allons faire en sorte d'avoir des assurances, afin de ne pas se retrouver avec des mauvaises surprises après le début des travaux.

Pour ce qui est de la part de l'OFROU que nous pouvons espérer sur ces travaux au Col-des-Roches, elle est estimée à Fr. 170'000.- dans le rapport, c'est-à-dire environ 30 % de l'investissement global. Pour l'instant, ce sont des projections : la demande de participation n'a pas encore été faite, elle le sera dans le courant de l'année.

S'agissant des autres questions : Les Verts avaient posé la même question que le groupe socialiste sur la participation financière de l'OFROU, et le groupe PLR s'interrogeait sur la distance des travaux au Communal. Le PLR a effectivement fait une bonne lecture du plan et du rapport : les travaux pour l'eau vont, comme vous l'avez vu, aller jusqu'en haut du parking – à peu près à la hauteur du bâtiment de l'accueil de la piscine, au niveau de la route – puisque la conduite d'eau monte jusque-là.

Concernant les travaux des eaux usées et des eaux claires, il n'y a pas de conduite dans cette partie de la route. La conduite passe ailleurs, et les travaux de génie civil s'arrêteront bel et bien au carrefour, à la halle polyvalente. Les travaux pour l'eau sur la partie supérieure du tronçon seront limités à une partie de la route. Nous n'allons donc pas ouvrir toute la route jusqu'en haut pour simplement changer les conduites d'eau. Les travaux sur cette partie du tronçon seront donc limités.

S'agissant de la question du POP relevant l'importance de bien gérer ces travaux et d'éviter les mauvaises surprises, nous avons revu, avec Viteos, la manière de suivre les investissements. Il y a eu des changements, et nous faisons particulièrement attention à éviter

DU 25 JANVIER 2024

que cela se reproduise. Tous les acteurs concernés ont bien compris le message. Nous restons très attentifs et les mesures ont été prises pour éviter les mauvaises surprises.

Bien entendu, lorsque nous faisons des travaux de ce genre – que ce soit en génie civil ou pour les réseaux d'eau – nous ne sommes pas à l'abri de surprises. Néanmoins, nous faisons le maximum pour nous en prémunir, car nous n'aimons pas non plus venir devant vous avec des demandes de crédit pour des dépassements. Ce n'est pas notre objectif, donc soyez rassurés : nous suivons le dossier avec beaucoup de sérieux pour éviter ce genre de situation.

Je crois ainsi avoir fait le tour des questions. Encore une fois, nous vous remercions pour les avis positifs. Il est important, pour le Conseil communal, que nous puissions continuer à entretenir notre réseau d'eau. En 2024, les investissements seront consacrés à la partie locloise de la commune. Toutefois, des crédits que vous aviez votés l'an dernier sont encore ouverts et seront à disposition en 2024 pour la partie brenassière, puisque les travaux ne sont pas terminés au niveau de la traversée du village. Ce sont des crédits déjà votés, qui se poursuivront en 2024, également en ce qui concerne les conduites d'eau.

M. François Schaffner, PLR : J'aimerais faire une remarque concernant le chantier du Col-des-Roches. Vous devez savoir que l'OFROU a mandaté les CFF pour construire une nouvelle voie de chargement côté gare du Col-des-Roches, et je suis la direction des travaux au niveau de ces chantiers. Et il y aura un souci par rapport à ce chantier prévu en 2024 : je ne crois pas que nous allons le faire. En tout cas, à ma connaissance, nous n'avons aucune demande de passage de Viteos pour cette réfection de conduite. De plus, l'OFROU va commencer à charger des trains à partir de septembre 2024, et je crois qu'il sera assez compliqué de faire ce chantier. Je ne sais pas si tous les éléments ont été pris en compte.

M. Anthony Von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : Nous remercions le groupe PLR de sa question. Le plan qui se trouve dans le rapport était d'actualité au moment de sa rédaction, début décembre : la version actuelle du chantier est effectivement différente du plan. Nous l'avons présentée en séance de la Commission des énergies et eau début janvier : Viteos a changé le tracé des travaux, et il n'est plus nécessaire de passer sous la voie CFF. Cela évite donc le souci relevé ce soir. Un tracé un peu différent des conduites évite de devoir passer à nouveau sous la voie CFF. Nous pouvons faire différemment pour éviter la problématique soulevée.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-4601**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'320'000.-** pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2024 dans la commune du Locle est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'320'000.- pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2024 dans la commune du Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 10 janvier 2024,

Arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 1'320'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2024 dans la commune du Locle.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- Les numéros d'objets suivants sont attribués :

100839/50310.00 Fr. 339'000.- Le Locle - Gare Partie Est

100840/50310.00 Fr. 421'000.- Le Locle - suite Communal 2020 – piscine

100841/50310.00 Fr. 560'000.- N20 - détournement des conduites

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

24-501 – Rapport de la Commission législative concernant l'adoption d'un arrêté relatif à la réglementation de la Commune du Locle en langage épïcène

Mme Céline Dupraz, présidente de la Commission législative : La Commission législative vous soumet aujourd'hui un arrêté relatif à l'utilisation systématique du langage épïcène lors de l'établissement – ou de la révision future – des actes législatifs, émanant tant du Conseil général que du Conseil communal.

Vous le savez, la question a déjà été abordée lors de l'actuelle législature : notre commission avait effectivement opté, à l'instar des règles cantonales, pour un nouveau règlement communal rédigé en langage épïcène. Il s'était ensuite avéré que la forme choisie avait engendré des débats plus animés que le fond du texte.

Au vu de cet état de fait, notre commission a décidé d'établir, une fois pour toutes, le principe qui vous est soumis aujourd'hui, ce qui permettra, à l'avenir, de consacrer notre énergie uniquement au fond des textes, sans se questionner sur l'opportunité d'user ou non du langage épïcène.

Cela ne vous a pas échappé : il y a lieu de différencier le langage épïcène du langage inclusif. Ce dernier vise les tournures où les termes masculins sont systématiquement répétés au féminin : on parle de *double flexion*. Cela pourrait ainsi se traduire par : « Les conseillers généraux, les conseillères générales, les conseillers communaux et la conseillère communale écoutent attentivement les explications relatives à l'arrêté de la Commission législative ». On imagine bien l'effet que ce type de redondance pourrait avoir sur le lecteur ou l'orateur, cela d'autant plus qu'elle serait susceptible de se multiplier dans les actes concernés.

C'est précisément pour cette raison que nous avons opté pour une forme épïcène, soit l'usage de termes dits *dégenrés* ou – si vous préférez – *neutres*. Ce qui donnerait : « Les membres du Conseil général et du Conseil communal écoutent attentivement les explications relatives à l'arrêté de la Commission législative ».

En résumé : une formulation simple et efficace. Simple, parce qu'elle reste tant lisible qu'audible, et efficace, car elle inclut, de fait, tout un chacun, conformément à ce qui se fait au niveau cantonal. En d'autres termes, elle respecte l'égalité des sexes, en renonçant à la règle désormais désuète selon laquelle le masculin l'emporte.

Alors, oui : il est parfois compliqué de trouver des termes englobant tout un chacun, notamment lorsqu'il est question de professions. Il faudra parfois se résoudre à l'utilisation de double flexion, qui, rappelons-le, consiste en un usage simultané des termes masculins et féminins. La pratique n'est toutefois pas rare : il est courant d'introduire une correspondance avec la formulation « Madame, Monsieur », sans que personne ne s'en soit jamais offusqué. Dans la mesure où il s'agit d'exception, il semble admissible de l'utiliser une fois ou l'autre.

En tous les cas, la hiérarchie des principes rédactionnels est expressément prévue par le texte de loi qui vous est soumis, ce qui pose certains garde-fous et permet de guider les auteurs des textes actuels et futurs dans une rédaction fluide et régulière. La Commission législative vous propose donc d'accepter l'arrêté relatif à la réglementation de la Commune du Locle en langage épïcène.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : « Cela alourdit exagérément les textes, celles et ceux qui ont de la peine à lire ne s'y retrouvent plus, notre langue est polluée par le politiquement correct, c'est du *wokisme* ». Bon, je ne sais pas ce que cette casserole chinoise qui concentre la chaleur fait ici : peut-être reflète-t-elle la concentration de l'imbécilité des gens de l'extrême droite qui ont inventé ce terme.

Quoi qu'il en soit, ce qui, dans ce sujet, se situe au cœur, au plus profond, tient à la façon dont on considère les femmes. Si, au cours de l'histoire et en fonction des régions, la place de ces dernières dans la société a connu de multiples situations – plus ou moins favorables – l'un des pires moments a été, selon nous, la fin du XIX^e siècle en Europe occidentale, où le machisme a atteint des sommets. Celui-ci a été si extrême qu'il a notamment pollué l'interprétation des sites archéologiques remontant au paléolithique : on a alors, par exemple, considéré que les activités de chasse d'il y a 15'000 à 40'000 ans, n'ont pu être le fait que des mâles, les femmes n'étant capables – à l'image du schéma de la bonne société bourgeoise de l'époque – que de tenir le ménage, faire la cuisine, torcher les enfants et cueillir des petites fleurs.

Dans le cas de la vie au paléolithique, il faut savoir que les récentes recherches et découvertes contredisent largement la précédente interprétation. Nos prédécesseurs du XIX^e siècle ont poussé le vice jusqu'à retirer de la langue française le féminin de nombreuses activités qu'ils jugeaient alors hors de portée de la force et/ou de l'intelligence des femmes. En parallèle, on a inventé le terme de « sexe faible », ce qui explique parfaitement la moindre considération accordée à toute une moitié de la population.

Durant trop d'années, nos enfants ont – dès le sein de leur mère – été abreuvés de cette image de la répartition des rôles entre hommes et femmes. Les médias se font régulièrement l'écho des conséquences néfastes d'un tel modèle dans l'organisation actuelle de la société, conséquences allant, dans certains cas graves, jusqu'à un sentiment d'impunité dans les situations de violence – tant psychique que physique – à l'encontre des femmes.

La solution à cette problématique passe obligatoirement par un changement profond de mentalité. Cette question du langage épïcène peut paraître futile au premier abord. C'est pourtant, à notre sens, un élément essentiel pour favoriser le changement de mentalité précité. En effet, la langue nous permet, non seulement, de communiquer entre nous, mais c'est aussi avec elle que nous intériorisons notre vision intrinsèque du monde dans lequel nous vivons, dans lequel nous agissons. Pour cette raison, le groupe POP acceptera à l'unanimité ce rapport et son arrêté.

M. Gérard Santschi, PS : Nous remercions Madame la présidente de la Commission législative pour son introduction fort complète. Pour notre part, nous serons plus généralistes quant à l'approche, puisque le groupe socialiste acceptera ce rapport sans grands commentaires, le travail ayant été fait en Commission législative, en traitant chaque article plusieurs fois et en tenant compte de la sensibilité de chaque commissaire. De chaque courant de pensée, ajouterons-nous aussi.

Nous croyons que chacun et chacune s'y retrouvera dans ce règlement, lequel est, à nos yeux, consensuel. Avec cet outil, l'ensemble des services de la Commune aura une même vision et une même approche pour rédiger des rapports et des documents. Avec cet outil, le Conseil général de la Commune du Locle n'aura pas à rediscuter à maintes occasions de la façon d'écrire ou de lire des documents. Cet outil correspond également à la pratique cantonale : pour nous, il est important de reprendre les pratiques existant ailleurs, sans vouloir réinventer la roue à chaque fois.

Nous remercions aussi les membres de l'administration et de l'Exécutif pour le travail effectué, notamment les recherches hors séances. Nous avons aussi apprécié la projection du texte sur grand écran, ce qui a facilité notre travail en commission. Le groupe socialiste acceptera ce rapport et son arrêté.

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts remercient la Commission législative pour ce rapport complet. Les arguments sont clairs, concis et illustrés. Ils évitent les quiproquos et permettent d'apaiser le débat, ce qui est important à nos yeux.

Le sujet de l'écriture inclusive suscite encore beaucoup de réactions et continuera d'alimenter de vives discussions au sein de notre société. Quel que soit notre avis sur la question, nous devons tous bien admettre que la langue française – aussi belle et riche soit-elle – est bien injuste envers la gente féminine. Elle tente même de l'effacer dès qu'elle en a l'occasion. Il est important de mettre fin à cette inégalité.

La majorité des débats tourne autour du respect des traditions grammaticales, ainsi que de la lisibilité des textes. Par conséquent, la proposition présentée ce soir, qui favorise la forme épïcène, nous semble un excellent compromis. Elle permet d'inclure tout un chacun et évite au maximum l'utilisation du point médian de la discorde. Cela nécessitera parfois quelques gymnastiques de langage lors de la rédaction de textes de loi, mais cette application restera légère et n'accablera pas les rédactrices et les rédacteurs.

M. Michel Zurbuchen, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport 24-501, qui nous est soumis par la Commission législative concernant l'adoption d'un arrêté relatif à la réglementation de la Commune du Locle en langage épïcène.

Le groupe PLR a jugé ce rapport très bon et compréhensible, et estime que nous devons aussi être cohérents avec le Canton. Le groupe PLR tient également à remercier la Commission législative pour tout le travail réalisé. Il acceptera, dans sa grande majorité, le rapport 24-501 et son arrêté.

Mme Sarah Favre, présidente du Conseil communal, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Le Conseil communal remercie la Commission législative pour son travail et son rapport de qualité. Il ne peut que soutenir ce rapport : pour le Conseil communal, le langage épïcène est le meilleur compromis que l'on pouvait trouver pour nos futurs règlements. Tout un chacun devra maintenant changer ses habitudes.

Le Conseil communal réitère ses remerciements à la commission et vous remercie de l'acceptation de ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-501**, laquelle est **acceptée par 30 voix contre 0 et 3 abstentions**.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à la réglementation de la Commune du Locle en langage épïcène** est **accepté par 28 voix contre 0 et 5 abstentions**.

ARRETE

relatif à la réglementation de la Commune du Locle en langage épïcène

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,
Sur la proposition de la commission législative,

Arrête :

Article premier.- Toute la réglementation de la Commune du Locle se fait dorénavant en langage épïcène.

Art. 2.- ¹ Le présent arrêté a pour but de concrétiser, dans le respect de la langue française, le principe de l'égalité des sexes dans la formulation des actes normatifs (langage épïcène).

² Il s'applique à l'ensemble des actes législatifs émanant du Conseil général et du Conseil communal.

Art. 3.- ¹ Le libellé des actes normatifs doit respecter le principe de l'égalité des sexes. À cet effet, il est appliqué la combinaison des règles de rédaction suivantes : reformulation du texte, utilisation de formes neutres ou épïcènes et utilisation conjointe de la forme féminine et de la forme masculine.

² Les principes suivants doivent toutefois être respectés :

- a) La formulation des actes législatifs respectant l'égalité des sexes doit être réalisée en priorité par la reformulation du texte ou par l'emploi de formes neutres ou épïcènes.
- b) S'il n'est pas possible de reformuler le texte, qu'il n'existe pas de forme neutre ou épïcène ou qu'il soit indiqué de mentionner expressément les femmes et les hommes comme des sujets actifs, la forme féminine et la forme masculine sont utilisées conjointement.
- c) L'utilisation du point médian est admise, pour les mots dont les variantes féminine et masculine ne diffèrent que très légèrement.

Art. 4.- ¹ Il n'est pas opéré de révision partielle d'actes normatifs pour des motifs exclusivement linguistiques.

² Lors de la révision d'un acte législatif, les règles de rédaction prévues à l'article 3 sont appliquées dans la mesure où la compréhension du texte et son homogénéité le permettent.

Art. 5.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 6.- ¹ Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

² Le présent arrêté est soumis à la sanction du Conseil d'État.

24-601 – Interpellation de M. Jean-Marie Rotzer et Mme Stéphanie Hügli, M. Lobsang Blanchard (POP) : « La Bibliothèque des Jeunes ne mérite-t-elle pas un coup de jeune ? »

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Je ne vais pas revenir ici sur le développement qui nous semble assez clair. Nous avons aussi été informé-e-s qu'un regroupement des deux bibliothèques est dans l'air, mais cela reste majoritairement du domaine de la rumeur. Il est clair que cette interpellation n'a pas pour objectif de mettre une pression exagérée sur le Conseil communal, afin qu'il entreprenne des travaux de sécurisation et d'amélioration dans un bâtiment que les bibliothèques pourraient quitter à moyen terme. Nous aimerions disposer de plus d'informations fiables dans ce domaine.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère des Affaires Sociales et de la Culture (DASC) : Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette interpellation. La Bibliothèque des Jeunes constitue une entité de transmission et d'acquisition des savoirs de première importance pour nos enfants. Toutefois, la Bibliothèque des Jeunes connaît aussi un emplacement problématique, puisqu'elle est située au premier étage du bâtiment Marie-Anne-Calame 15.

A l'heure actuelle, elle ne répond plus aux normes d'accessibilité LHand, que ce soit pour les personnes en situation de handicap, ou peut-être tout simplement pour les utilisateurs de poussettes. Elle n'est plus non plus optimale en matière de normes de sécurité.

Différentes réflexions sont actuellement en cours, et différents processus ont été lancés pour un regroupement partiel ou complet de nos bibliothèques, lesquelles se trouvent aujourd'hui sur deux sites, à savoir la Bibliothèque de la Ville à Daniel-Jeanrichard 38 et la Bibliothèque des Jeunes à Marie-Anne-Calame 15.

Ces processus et ces réflexions se basent également sur des opportunités, que vous connaissez certainement et qui sont : le déménagement prévu de la Raiffeisen dans ses nouveaux locaux en septembre 2025 – cela libérerait le rez-de-chaussée du bâtiment abritant aujourd'hui la Bibliothèque de la Ville – et le déménagement très probable de la société Viteos. Nous sommes en discussion, avec mon collègue en charge des Energies : il s'agit du déménagement partiel ou total des locaux de Technicum 19 et 17. En termes d'opportunités, il y a également une réflexion globale sur la réorganisation des services et également sur l'avenir du bâtiment Hôtel-de-Ville 3.

Les variantes possibles à ce jour – qui pourraient encore évoluer – sont les suivantes. La première variante consiste en le regroupement de nos deux bibliothèques à Daniel-Jeanrichard 38. Cela offre l'avantage de n'avoir qu'un seul site, bien localisé, avec des synergies en matière de ressources humaines, ainsi que la conservation de certaines infrastructures, notamment les Kardex. Or, à l'heure actuelle, nous sommes en négociations avec les propriétaires de Temple 21 pour l'acquisition de surfaces supplémentaires, c'est-à-dire le rez-de-chaussée en ouest, utilisé aujourd'hui par la banque Raiffeisen, qui est locataire.

Une deuxième variante est le regroupement de l'ensemble de nos bibliothèques sur Technicum 21 et 19, Technicum 19 abritant aujourd'hui les locaux utilisés par Viteos. Cette variante est toutefois la plus complexe. Elle ne pourrait donc pas nécessairement être envisagée aujourd'hui à moyen terme, voire à long terme.

La troisième variante semble être privilégiée, même si un certain nombre d'étapes devront encore être franchies : il s'agit d'un déménagement partiel de la Bibliothèque des Jeunes sur Technicum 21, 19, voire 17, en cas de déménagement de la société Viteos. Nous aurions donc une Bibliothèque des Jeunes de plain-pied, sur le campus scolaire de la rue du Technicum.

DU 25 JANVIER 2024

Bien évidemment, le tout consiste aussi à valoriser à terme, en matière de patrimoine financier, nos locaux actuels de la Bibliothèque des Jeunes à Marie-Anne-Calame 15, soit avec une vente du bâtiment, soit avec une valorisation, une recherche de rendement par des locations.

Un processus est donc en cours. Conscients de la situation de la Bibliothèque des Jeunes aujourd'hui, nous proposerons des solutions. La Commission des bibliothèques sera, quant à elle, régulièrement informée de l'évolution du dossier.

A la question du président, M. François Chopard, demandant à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Jean-Marie Rotzer** se déclare satisfait.

24-602 – Interpellation de M. Alain Krebs et Mme Corinne Schaffner, MM. Michel Rosselet, Gérard Pulfer, François Schaffner, William Buirette, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier, Gaëtan Dubois, Peter Spahr, Pierre Surdez (PLR) : « Où en est-on avec la nouvelle STEP ? »

M. Alain Krebs, PLR : En préambule, permettez-moi de préciser que la presse m'a contacté hier en fin d'après-midi, mais *après* que l'article paru dans ArcInfo ce jour ait été mis en ligne. Aussi, les informations contenues dans cet article qui ne seraient pas explicitement citées dans notre interpellation proviennent d'autres sources ou d'archives journalistiques. Je vous laisse contacter la journaliste pour savoir sur quelle base elle a réalisé son article.

Le texte de l'interpellation est donc factuel et, à mon avis, suffisamment clair. Cependant, il me faut tout de même revenir sur ce problème de pollution, qui ne pollue pas seulement les sols, mais aussi l'entier du projet.

Dès les premières réunions de la Commission STEP, les commissaires sont revenus systématiquement sur cette problématique. A chaque séance, ils se sont inquiétés des conséquences techniques et économiques de cette pollution des sols.

Nous avons toujours obtenu des réponses rassurantes, mais moyennement convaincantes, de la part de l'ancien conseiller communal en charge du dossier. Le résultat, on le connaît : un premier projet avec une explosion des coûts, notamment avec un budget pour le traitement des sols pollués qui passait de Fr. 1 à Fr. 10 ou Fr. 11 millions, de mémoire, et des montants exorbitants pour le génie civil, où l'entreprise en charge de la concrétisation du dossier « se faisait gentiment plaisir ».

Lors de la reprise du projet, les commissaires ont réitéré leur inquiétude quant à cette pollution. Le fait de réaliser un projet nécessitant des fondations moins profondes a été présenté comme étant une solution économique et répondant aux normes en vigueur. Encore une fois, cette problématique des sols pollués semblait maîtrisée, mais, apparemment, ce n'est toujours pas le cas.

Alors, oui, ce projet de nouvelle STEP – dont on ne sait bientôt plus quand il a réellement commencé – a été perturbé par plusieurs éléments : deux ou trois conseillers communaux en charge successivement du dossier, une éventuelle jonction avec la STEP des Brenets quand nos communes étaient encore distinctes, une fusion de ces communes, d'importants travaux de rénovation à la STEP des Brenets à prendre maintenant en compte, un changement d'architecte communal, etc. Tout ceci a ralenti le projet, mais n'a pas changé la problématique de fond, c'est-à-dire cette pollution, qui est là depuis des années. Et quand on dit des années, ce ne sont pas quelques petites années, ce sont des dizaines d'années. Tout le monde sait ce qu'il en est de cette décharge dans cette région.

Il devient alors peut-être urgent de se demander si l'emplacement retenu pour cette STEP est réellement optimal. J'ai un peu l'impression qu'à chaque fois que l'on va revenir avec un projet, il y aura toujours un problème quant au risque de contamination de cette nappe phréatique. Et il faudra aussi tenir compte du fait que ce terrain devra quand même, un jour ou l'autre, être assaini. Nous attendons donc avec impatience les réponses aux sept questions posées dans cette interpellation.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Je vous remercie de votre interpellation. Je vais essayer de répondre le mieux possible à vos sept questions.

DU 25 JANVIER 2024

La première question concernait la reprise de ce dossier, qui est très complexe et qui remonte à très longtemps. La question demandait si j'étais au courant de ce dossier. Je vous rappelle quand même que j'ai été conseiller communal en charge de la STEP des Brenets de 2004 à décembre 2020. A compter de la fusion, j'ai fait partie de la Commission STEP jusqu'à ce que je prenne la fonction de conseiller communal au 1^{er} avril. Depuis le 1^{er} juin, j'ai repris ce dicastère et cette problématique de STEP.

Lorsque j'ai repris ce gros dossier, nous avons été confrontés à un troisième projet de STEP, deux projets ayant déjà été abandonnés auparavant. Ce projet était assez ambitieux : il préconisait l'implantation d'une STEP sur de nombreux pieux, ce qui permettait de n'excaver qu'une petite partie de la portion de terrain pollué. On sait cela depuis longtemps déjà : ce terrain est pollué, en particulier, avec de l'arsenic, mais pas seulement.

A la fin de l'été – autour du mois d'août – nous avons présenté à la commission et au Canton les différentes sortes de pieux envisageables pour soutenir notre projet de STEP.

En automne, après une séance avec le Canton pour présenter ces différentes solutions de pieux, le SENE nous a appris que la Confédération avait un projet de modification des valeurs limites pour l'arsenic au niveau des sites pollués. Lors d'une deuxième rencontre, il nous a demandé d'établir – avec l'aide d'un bureau d'hydrogéologie – un rapport technique d'avis de conformité à l'art. 3 de l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués, afin qu'il puisse statuer officiellement.

En résumé, cet article dit qu'un site pollué ne peut être modifié – par une construction, par exemple – que :

- « a. s'il[s] ne nécessite[nt] pas d'assainissement et si le projet n'engendre pas de besoin d'assainissement ; ou
- b. si le projet n'entrave pas de manière considérable l'assainissement ultérieur des sites ou si ces derniers, dans la mesure où ils sont modifiés par le projet, sont assainis en même temps. »

Ce point important, relatif à l'art. 3, manquait au rapport du bureau d'hydrogéologie quand nous l'avons remis au Canton, il y a un mois et demi environ. Ce dernier nous l'a alors renvoyé, et nous avons demandé à notre bureau d'études de le compléter.

Ce rapport nous est parvenu en début de semaine. Il stipule que le dosage d'arsenic est effectivement trop élevé dans ce terrain et ne préconise pas d'implanter la STEP sur ce lieu. Je peux vous lire les termes exacts : « Dès lors, le respect de l'art. 3, let. b) Osites n'est plus assuré. Nous estimons que ces contraintes, liées aux modifications projetées du cadre légal représentent un risque pour le projet. »

J'avais précisé, dans mon rapport, que nous attendions maintenant l'avis officiel du SENE, en réponse à ce rapport que nous lui avons transmis en début de semaine. A ma grande surprise, cet avis est arrivé aujourd'hui à 16h35. Il s'agit d'une double feuille A4, mais je vous en lis juste la conclusion : « Dans ce contexte, nous ne pouvons pas autoriser la mise en œuvre de la nouvelle STEP, telle que prévue dans le dernier projet. »

A présent, il nous manque encore l'avis officiel du Conseil d'Etat, mais, effectivement, ce projet n'est pas bien emmanché. Une fois que nous aurons reçu cet avis officiel, nous convoquerons la Commission STEP pour refaire un projet de A à Z. Il faudra déjà trouver un site où pouvoir le construire, puis ensuite redoubler de travail pour avancer rapidement, afin d'avoir une STEP le plus vite possible.

Des questions portaient aussi sur le maintien de la STEP actuelle. La STEP des Brenets est aussi ancienne que celle du Locle. Par contre, elle a le gros avantage que le séparatif est très

DU 25 JANVIER 2024

avancé. Nous arrivons donc à traiter les eaux de manière correcte. Les eaux traitées sont toujours dans les normes, contrairement à la STEP du Locle : dès qu'il y a des pluies un peu importantes, des pollutions se déversent plus ou moins directement dans le Bied, et sont traitées par l'Actiflo. C'est vraiment un gros souci. Néanmoins, nous avons une équipe de professionnels performante pour entretenir nos deux STEP. Aussi, nous espérons bien qu'elle va tenir jusqu'au moment où nous pourrons utiliser la nouvelle.

Sur le crédit de Fr. 31'250'000.-, environ Fr. 1'960'000.- a été dépensé. Nous avons touché Fr. 245'000.- de subventions, ce qui fait une dépense réelle d'environ Fr. 1'700'000.-.

S'agissant du budget 2024, n'ayant pas reçu d'avis officiel d'abandon du projet au moment d'établir le budget, nous avons laissé un million, comme prévu par le projet de construction. Nous ne pouvions pas faire autrement, étant donné que nous n'avions pas d'avis officiel du Canton.

Je confirme que le Conseil communal va tout faire pour qu'une nouvelle STEP puisse entrer en fonction le plus rapidement possible, implantée sur un lieu qui sera choisi par un nouveau bureau. Bien sûr, nous mettrons la Commission STEP à contribution pour nous aider dans ce travail.

Je demanderai à mon collègue Anthony Von Allmen de répondre à la question 7 concernant les montants de la dette.

M. Anthony Von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : Concernant cette dernière question, les auteurs de l'interpellation ont bien compris les enjeux financiers et l'évolution de l'endettement avec la STEP : ce qui est écrit est juste. Le raisonnement est juste.

Cependant, il faut rappeler que le PFT est une estimation à un moment précis, avec les données qui nous sont connues. Prévoir l'évolution précise de l'endettement est donc un exercice assez difficile, mais, fort heureusement, il n'augmente pas toujours autant que ce qui est prévu dans le PFT. Bien souvent, l'autofinancement que nous avons dans nos comptes est meilleur que ce qui est prévu au PFT, étant donné que de nombreux facteurs peuvent influencer notre niveau d'autofinancement.

Par conséquent, le solde d'environ Fr. 5 millions – en fonction du crédit voté de Fr. 23 millions – n'augmentera pas forcément la dette d'autant. Néanmoins, nous pouvons partir du principe que, par rapport au PFT actuel dans le budget 2024, ces Fr. 4 millions et quelques devront être rajoutés à l'endettement en 2028, comme indiqué dans l'interpellation. C'est entièrement juste.

A ce sujet, des tableaux modifiés du PFT ont été transmis à la Commission financière lors des travaux budgétaires au mois de novembre. Ces tableaux montraient l'évolution de l'endettement, selon trois différentes variantes financières actuelles : la variante d'aujourd'hui, qui prend en compte un crédit voté de Fr. 23 millions, la variante qui prévoit un montant fortement majoré lié au projet de STEP au Col-des-Roches – comme je ne me souviens pas s'il avait été communiqué, je ne vais pas le faire ce soir, mais la Commission financière connaît le chiffre – et une variante avec le montant majoré prévoyant l'investissement dans une durée très courte, c'est-à-dire en imaginant qu'en 2028, nous aurions complètement dépensé le crédit d'investissement majoré. La Commission financière disposait ainsi de trois variantes montrant l'endettement de la Commune dans le cas où nous serions allés de l'avant avec ce projet.

DU 25 JANVIER 2024

Dans tous les cas, l'amortissement annuel des montants investis impacte le compte de la STEP, lequel doit être autofinancé, équilibré. Le prix au mètre cube de l'épuration devrait donc être adapté pour permettre d'équilibrer le compte.

Nous avons d'ailleurs un nouveau système de calcul de la taxe qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Rappelez-vous : en septembre 2022, vous aviez voté un très gros rapport, de plus de 100 pages, qui mettait en place ce nouveau système. Il y a notamment cette nouvelle taxe sur les eaux pluviales, qui permet de taxer l'eau de pluie qui n'est pas infiltrée dans le terrain, mais qui finit à la STEP, induisant ainsi des coûts pour notre système d'épuration.

Avec ce nouveau système, nous sommes armés pour pouvoir faire face à la hausse prévisible des coûts avec les investissements prévus. Toutefois, le rapport indiquait une évolution projetée du coût de l'épuration. Aujourd'hui, nous sommes toujours à Fr. 2,80 TTC, le coût hors taxes étant de Fr. 2,65.

Nous sommes donc toujours au minimum de la fourchette prévue dans le rapport, car aujourd'hui, les investissements qui ont été libérés à ce stade n'ont pas fortement impacté le compte de l'épuration. Toutefois, bien entendu, si nous investissons Fr. 30 millions ces prochaines années, le montant devra évoluer, comme indiqué dans le rapport. Nous avons pris du retard, mais les évolutions des coûts peuvent être décalées sur les années suivantes, comme cela avait été annoncé. Voilà ce que nous pouvons vous dire au niveau de l'endettement et de l'évolution du compte de l'épuration.

Le président, **M. François Chopard**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Alain Krebs, PLR : Je remarque que le POP, tout à l'heure, se préoccupait de l'évolution des finances de notre Commune à propos des travaux de Viteos. Je constate qu'en 6 ans, on a bousillé Fr. 1'700'000.- dans les services dirigés par ce même parti, pour ne rien avoir. Je suis moyennement satisfait, comme vous pouvez le constater.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère des Affaires Sociales et de la Culture (DASC) : Le Conseil communal vous remercie de cette question. Motion d'ordre, car il y a une individualisation des débats. Nous ne sommes pas intervenus dans l'interpellation. Mais par rapport aux interventions du groupe, je tiens quand même juste à rappeler que la responsabilité du Département cantonal qui délivre les autorisations – et qui l'avait délivrée à l'époque – est en mains de votre groupe politique. Vous pouvez donc aussi vous approcher de votre représentant, pour que celui-ci soit un peu plus souple et soit en cohérence avec sa décision passée.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
F. Chopard

La secrétaire,
S. Zaslowski